

On pourra continuer de fumer dans les cafés fribourgeois

FRIBOURG. Le Grand Conseil refuse une motion visant à interdire le tabac dans les lieux publics.

François Mauron Vendredi 12 octobre 2007

Le Grand Conseil fribourgeois aime-t-il marcher contre le vent? Jeudi, il a refusé une motion demandant de prohiber la fumée dans les cafés-restaurants. Les députés ont suivi l'avis du Conseil d'Etat qui, sans contester les dangers du tabagisme, estime qu'une telle interdiction constitue une entrave à la liberté individuelle.

Le mouvement semble pourtant irréversible. En Europe, une dizaine de pays ont déjà banni la cigarette des établissements publics, suivant le mouvement déclenché par l'Irlande en 2004. En Suisse, les cantons du Tessin et de Soleure ont aussi adopté une telle réglementation. Les parlements bernois et valaisans ont un projet en chantier.

Fumoirs

Surtout, le Conseil National vient d'approuver un projet de loi interdisant le tabac dans les lieux publics fermés et les locaux de travail. Les cafés et restaurants sont toutefois soumis à un régime particulier: l'ouverture d'établissements fumeurs et de fumoirs avec service sera autorisée dans certains cas. Une décision qui satisfait GastroSuisse, mais qui irrite les partisans de la lutte antitabac. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer sur ce texte.

La discussion au niveau fédéral explique d'ailleurs en partie le refus du Grand Conseil fribourgeois. Au nom du groupe PDC, Charles de Reyff soutient qu'«il faut attendre une législation au plan suisse». Il serait aberrant que chaque canton rédige son propre texte de loi, estime-t-il.

Coauteur de la motion, le socialiste René Thomet est d'un autre avis. «Nous ne pouvons pas attendre, c'est une question de santé publique. Le 70% de la population souhaite des établissements publics sans fumée. Or le parlement est le représentant du peuple. Nous ne pouvons pas nous mettre pareillement en porte-à-faux avec lui.»

Le démocrate-chrétien Michel Buchmann lui apporte son soutien. «En 2003, une convention antitabac de l'OMS a été signée par 192 Etats, dont la Suisse. Nous devons lui faire honneur», plaide-t-il.

Coïncidence: à l'heure où se tient le débat fribourgeois, le directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) Thomas Zeltner s'exprime justement à Bâle à ce propos. Indiquant que notre pays ratifiera cet accord au cours de la prochaine législature, il émet le vœu que la Suisse améliore sa politique de prévention du tabagisme. Et d'avancer un nombre: chaque année, 8300 Helvètes meurent à cause de la fumée.

«Une cause première»

Dans l'hémicycle de l'Hôtel de Ville de Fribourg, la chrétienne-sociale Marie-Thérèse Weber-Gobet lâche un autre chiffre: le cancer provoque 1200 décès par an dans le canton. «Or la fumée est la cause première de cette maladie.»

Le ministre Erwin Jutzet (PS), en charge du dossier, admet que l'exposition à la fumée (tabagisme passif) présente un danger pour la santé. Collégial, il expose les arguments du Conseil d'Etat, même si on sent bien qu'il n'est pas convaincu. «Le client peut choisir

librement de fréquenter un café fumeur ou non-fumeur. Dans ce sens, une interdiction serait contraire à la liberté individuelle», note-t-il.

L'argument fait bondir René Thomet. «Je m'étonne que le Conseil d'Etat suive sans autre les recommandations édictées par GastroSuisse. De quelle liberté parle-t-on? De celle d'atteindre à la santé des autres?» tempête-t-il. Son plaidoyer n'émeut pas le plénum, qui rejette son texte par 49 voix contre 31. Dans la foulée, le parlement décide en outre d'interdire la vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans, mais de l'autoriser au moins de 18 ans.

«Le peuple aura le dernier mot», lance encore René Thomet. En juin 2008, les Fribourgeois se prononceront en effet sur une initiative contre la fumée passive visant les mêmes objectifs que la motion. Munie de 12253 signatures valables, elle devrait passer facilement la rampe en votation.